

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

\*\*\*

**ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS**

\*\*\*

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

**OBJET :**

**CONVENTION  
D'OBJECTIFS À  
INTERVENIR AVEC LA  
M.J.C. D'ANNEMASSE  
POUR LE  
FINANCEMENT DE  
L'ACTIVITÉ "CINÉ  
ACTUEL" 2024-2026**

**N° CC\_2024\_0086**

**Séance du : mercredi 26 juin 2024**

**Convocation du : 19 juin 2024**

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56**

**Président de séance : Gabriel DOUBLET**

**Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI**

**Membres présents :**

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Maryline BOUCHÉ, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI

**Représentés :**

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Christian AEBISCHER par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Michel BOUCHER par Pascal SAUGE, Robert BURGNIARD par Mylène SAILLET RAPHOZ, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Jean-Michel VOUILLOT par Anny MARTIN, Isabelle VINCENT par Nadège ANCHISI, Maurice LAPERROUSAZ par Marie-Jeanne MILLERET, Julien BEAUCHOT par Sophie VILLARI

**Excusés :**

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Daniel DE CHIARA

\*\*\*

Dans le cadre de sa politique culturelle, Annemasse Agglo soutient depuis 2001 l'activité du Cinéma d'art et essai de la MJC d'Annemasse pour les missions suivantes :

- Diffuser, en direction de l'agglomération dans son ensemble, des films tenant compte de la diversité des publics,
- Favoriser l'accès des scolaires de l'agglomération à des séances de cinéma,
- Développer des actions d'animation et de rencontre avec les cinéastes et acteurs auprès des jeunes et de la population,
- Favoriser les partenariats avec les acteurs du territoire,
- Accompagner le développement de projets valorisant la création cinématographique en lien notamment avec les habitants du territoire,
- Accompagner des réflexions liées au développement de l'activité du Ciné Actuel.

La présente convention a pour objectif de déterminer les modalités de partenariat entre Annemasse Agglo et la M.J.C. pour les années 2024 à 2026.

La précédente convention 2021-2023, arrivée à échéance, prévoyait notamment le versement d'une subvention annuelle par Annemasse Agglo d'un montant de 58 000 euros.

Le Ciné actuel réfléchit et développe de nombreux projets, le fonctionnement 7 jours sur 7 permet de proposer plus de séances. Il accueille un large public scolaire et propose des séances d'éducation à l'image grâce au recrutement d'un médiateur. A ce titre, il représente l'un des cinémas Art et Essai les plus dynamiques du département.

Au regard des axes de développement engagés depuis 2018, il est proposé un nouveau conventionnement basé sur le versement d'une subvention annuelle de 59 000 euros.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'ATTRIBUER à la MJC d'Annemasse pour l'activité du Ciné Actuel, une subvention annuelle d'un montant de 59 000 € pour les années 2024 à 2026,

D'APPROUVER les termes de la convention d'objectifs 2024-2026 correspondante,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer ladite convention ci-annexée ainsi que tout autre document se rapportant à ce dossier.

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*



# Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

## CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE ANNEMASSE AGGLO ET LA M.J.C. D'ANNEMASSE POUR LE FINANCEMENT DE L'ACTIVITE « CINE ACTUEL » 2024-2026

### **ENTRE**

La communauté d'agglomération Annemasse - Les Voirons Agglomération, Etablissement public de coopération intercommunal, dont le siège est situé 11 Avenue Emile Zola à Annemasse (74 100), représentée par son Président, Gabriel Doublet, régulièrement habilité à l'effet des présentes. Ci-après dénommée « Annemasse Agglo »

### **D'une part, Et**

La Maison des Jeunes et de la Culture d'Annemasse, ci-après dénommée M.J.C. d'Annemasse, représentée par sa présidente, Liliane FEARN, agissant en cette qualité en application d'une décision du Conseil d'administration en date du 28/06/2023,

### **D'autre part.**

### **PREAMBULE**

Les M.J.C. sont des associations d'éducation populaire affiliées à l'Association Départementale des MJC des Savoie, et agréée Association de Jeunes et Education Populaire par l'Etat. Elles sont ouvertes à tous, sans distinction, enfants, jeunes et adultes, dans le respect des convictions de chacun et dans l'indépendance à l'égard de toute idéologie.

Implantées au cœur de la cité, elles travaillent au renforcement du lien social par les actions qu'elles mènent avec les habitants ; elles agissent en cohérence avec leur projet associatif et avec les valeurs qu'elles défendent, pour atteindre les objectifs de leur mission :

- L'épanouissement de la personne par l'accès à l'éducation et à la culture,
- La rencontre avec les autres et l'insertion sociale,
- La réhabilitation du débat public,
- L'expression de la citoyenneté pour participer à la construction d'une identité plus solidaire.

Depuis 1975, le Ciné Actuel de la M.J.C. d'Annemasse, seul cinéma d'art et essai de l'agglomération, a su faire sa place et fidéliser un public de plus en plus large.

La commission cinéma, qui comprend une quarantaine de bénévoles, se réunit une fois par mois autour du coordinateur. Le choix des films projetés s'effectue parmi la production cinématographique récente nationale et internationale. Diverses animations (avant-premières, projection-débats avec des réalisateurs, séances commentées...) ont lieu tout au long de l'année, deux à trois fois par mois.

La 2C2A puis Annemasse Agglo soutient l'activité Ciné Actuel de la M.J.C. depuis 2001 par le biais de conventions d'objectifs.

La précédente convention pluriannuelle d'objectifs pour les années 2021-2023 étant arrivée à échéance, la présente convention a pour objectif de déterminer les modalités de partenariat entre Annemasse Agglo et la M.J.C. pour les années 2024 à 2026.

## ARTICLE 1 : OBJECTIFS

Dans le cadre de sa politique culturelle et en lien avec le projet associatif de la MJC d'Annemasse, Annemasse Agglo soutient l'activité du cinéma d'art et essai de la M.J.C. pour les missions suivantes :

- **Diffuser, en direction de l'agglomération dans son ensemble, des films tenant compte de la diversité des publics ;**
  - o Programmation de films labellisés art et essai, en version originale sous-titré.
  - o Diffusion de films à destination du public familial avec une poursuite des festivals de cinéma jeune public Festimôm (depuis 1998) et CinéMôm' initié en février 2017.
  - o Diffusion de films du patrimoine cinématographique.
  - o Programmation de films traitant de sujet d'actualité social et politique pouvant capter des publics ne fréquentant pas habituellement le cinéma Art et Essai

L'ensemble de ces programmations devant pouvoir répondre aux critères des différents labels auquel prétend Ciné Actuel (art et essai patrimoine, jeune public, Recherche-Découverte)
- **Favoriser l'accès des scolaires de l'agglomération à des séances de cinéma,**
  - o Faciliter l'accès des élèves des différents cycles scolaires par le biais des différents dispositifs d'éducation à l'image soutenu par l'Education Nationale et la FOL74 sur le territoire de la Haute Savoie et par l'ACRIRA sur la région Auvergne Rhône-Alpes. Ces dispositifs sont : école et cinéma, collège au cinéma et lycéens au cinéma
  - o Répondre aux sollicitations ponctuelles des établissements scolaires sur des projections spécifiques en les accompagnants d'une médiation cinéma avec l'intervention d'un médiateur
- **Développer des actions d'animation et de rencontre avec les cinéastes et acteurs auprès des jeunes et de la population,**
  - o En organisant des séances spécifiques de médiation avec des professionnels du cinéma
  - o En permettant l'intervention du médiateur cinéma dans les établissements scolaires qui sollicitent un soutien sur l'éducation à l'image
- **Favoriser les partenariats avec les acteurs du territoire** (acteurs culturels, acteurs sociaux-culturels...), en renforçant le travail de programmation de soirées débats construites avec les différents partenaires (associations, collectivités, Caf, services de l'Etat...) et animées soit par des intervenants, soit par le médiateur cinéma de la MJC, soit par la présence de la RadioMagny (radio associative de la MJC).
- **Accompagner le développement de projets valorisant la création cinématographique en lien notamment avec les habitants du territoire** (festival du court métrage...),
  - o En s'appuyant sur le nouvel équipement de la MJC et de Ciné Actuel, « l'espace Caméo » pôle d'éducation à l'image
  - o En développant de nouveaux projets d'animation facilitant la création audiovisuelle comme le défi « le 20h c'est court »
  - o En facilitant la projection de réalisation locale amateurs ou semi-professionnelle afin de mettre en valeur les talents locaux
- **Accompagner des réflexions liées au développement de l'activité du Ciné Actuel.**
  - o En poursuivant le travail de réflexion des nouveaux projets cinéma en lien avec l'activité des différents pôles de la MJC
  - o En organisant la programmation sans jour de relâche, avec une ouverture 7jour/7 pour un minima de deux séances tout public par jour.
  - o En animant ponctuellement des actions de médiation cinéma hors les murs : cinéma plein air, cinéma de quartier...

Par ailleurs, dans le cadre du développement de l'activité cinématographique privée sur le territoire d'Annemasse Agglo, une attention particulière sera portée au cours de cette convention à accompagner le Ciné Actuel dans la recherche d'un positionnement pertinent au niveau économique mais aussi pédagogique.

## ARTICLE 2 : DETERMINATION DE LA SUBVENTION

Annemasse Agglo s'engage à financer cette action sous forme d'une subvention de fonctionnement annuelle.

Le montant de la subvention annuelle de fonctionnement sera fixé par la Communauté d'agglomération, en fonction des besoins exprimés par la M.J.C. d'Annemasse qu'elle devra communiquer à Annemasse Agglo avant le 1<sup>er</sup> décembre de l'année N-1.

Le versement de la subvention sera effectué dans les conditions suivantes :

- 70 % du montant après le vote du budget primitif d'Annemasse Agglo ;
- le solde après présentation des pièces énumérées à l'article 4.

## ARTICLE 3 : MOYENS

La M.J.C. d'Annemasse s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'exercice de sa mission telle que définie à l'article 1.

## ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La M.J.C. d'Annemasse communiquera à Annemasse Agglo annuellement, **avant le 1<sup>er</sup> décembre de l'année n-1** :

- le projet de budget de l'activité Ciné Actuel mettant en évidence la demande de subvention auprès d'Annemasse Agglo,
- le projet de budget de la M.J.C. d'Annemasse,
- le projet d'activités du Ciné Actuel

Elle communiquera **pour le 1<sup>er</sup> juin** et pour l'exercice écoulé :

- le bilan financier détaillé de l'activité « Ciné Actuel »,
- le bilan financier et le compte de résultat de la M.J.C. d'Annemasse, certifiés par le Président et le Trésorier, la subvention étant clairement identifiée parmi les produits d'exploitation,
- le rapport des vérificateurs aux comptes et le rapport général du commissaire aux comptes agréé,
- un rapport d'activités présentant les actions menées auprès du public visé par la présente convention,
- le détail des subventions et aides perçues (Etat, Région, Département, Communes, autres Etablissements Publics, Caisse d'allocations familiales...), avec indication du montant et de la destination,
- le compte-rendu de l'Assemblée Générale.

Elle produit en outre à la date de signature de la présente convention :

- une copie de ses statuts à jour,
- la composition à jour de son Conseil d'Administration et de son Bureau, précisant les noms, adresses et professions des différents membres.

La M.J.C. d'Annemasse s'engage en outre à transmettre toutes pièces justificatives de dépenses ou de recettes demandées par Annemasse Agglo et relatives à l'activité décrite à l'article 1 de la présente convention. Tous les documents comptables devront être établis conformément au plan comptable général en vigueur.

## ARTICLE 5 : COMMUNICATION

La M.J.C. d'Annemasse s'engage à faire état du soutien d'Annemasse Agglo, à côté de ceux des autres partenaires, dans l'ensemble des documents diffusés ainsi qu'à l'entrée de la salle de cinéma du Ciné Actuel. Pour ce faire, elle utilisera le logo d'Annemasse Agglo.

## ARTICLE 6 : MODALITES DE DUREE ET DE RESILIATION

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le 01/07/2024



ID : 074-200011773-20240628-CC\_2024\_0086-DE

La présente convention prend effet à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2026, date à laquelle elle fera l'objet d'une nouvelle négociation.

Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties contractantes par lettre recommandée avec avis de réception suivant un préavis de trois mois.

Fait à Annemasse, le

**Pour Annemasse Agglo**  
**Le Président,**

**Gabriel DOUBLET**

**Pour la M.J.C. d'Annemasse,**  
**La présidente,**

**Liliane FEARN**